



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 19 décembre 2020

Membres en exercice :

11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 08/12/2020

L'an deux mille vingt et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, André FUSILLO, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Delphine BIJARD

Objet: Adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (PNR)

Délibération n°: DE_2021_001

Monsieur le Maire présente les missions et les activités du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises, crée en 2009. Il précise que le territoire classé en PNR, et reconnu par décret, regroupe actuellement 138 communes du département de l'Ariège.

Il explique que le PNR est géré par un Syndicat mixte qui regroupe les communes et les intercommunalités, le Département de l'Ariège et la Région Occitanie.

Outre ces 138 communes, d'autres communes ont décidé d'adhérer au Syndicat mixte du PNR et sont considérées comme des " communes associées " au PNR. Au 1er novembre 2020 elles sont au nombre de 9, dont Castex, Dun, Mercus-Garrabet, St Paul de Jarrat, Ségura...

Par ce moyen, la "commune associée " peut bénéficier pour ses projets des services et de l'appui du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Elle y siège avec pouvoir délibératif au sein d'un " bloc communal ", avec les communes et intercommunalité du PNR.

Le Conseil ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

- approuve les statuts des Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises,
- décide de l'adhésion de la commune au Syndicat mixte du PNR,
- désigne Mr SABATIER Michel (délégué titulaire) et Mr Nicolas CONNORD (délégué suppléant) pour représenter la commune et siéger au sein du Syndicat,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre tous les membres présents.

Expédition pour extrait de copie conforme.

Le Maire - Michel SABATIER

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/01/2021 009-210902490-20201219-DE_2021_001-DE

